ÉCHO MUNICIPAL N°19
NOVEMBRE 2017


Moulin des Briands - Construit en 1790

Commune de
Saint Avit ~ Saint Nazaire

SAINT AVIT SAINT NAZAIRE


Photo prise en 1958

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, mercredi et vendredi
de 09 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30
Fermée au public le jeudi

Mairie - 27 rue des Écoles
33220 ST AVIT ST NAZAIRE

Tél. : 05 57 46 04 27
Fax. : 05 57 46 06 58

stavit.stnazaire@wanadoo.fr
http://www.saintavitsaintnazaire.fr

Permanences du Maire ou Adjoints
le samedi matin de 10 h 00 à 12 h 00

MOT DU MAIRE

Depuis le mois de mai, nous avons un nouveau président. Il a pour avantage d'être jeune. Il a renouvelé le paysage politique. Certains s'en plaignent, bien sûr le critiquent sur ses premières mesures prises : réforme du code du travail, baisse des APL, suppression des contrats aidés, refonte de la taxe d'habitation …, d'autres lui reprochent que l'on ne connaît pas ses ministres et secrétaires d'état, et alors ? Exit les anciens, ceux qui nous ont gouverné depuis des dizaines d'années et qui n'ont rien reformé. Exit les vieux partis politiques de droite comme de gauche qui se sont succédés et qui implosent aujourd'hui victimes de leur conservatisme.

Nous avons aujourd'hui un gouvernement qui est le produit d'une société urbaine, métropolitaine, très technicienne et bien sûr très centrée sur les classes aisées et classes moyennes supérieures, celles qui vivent bien la mondialisation.

Ce président devra très rapidement prendre conscience de la désespérance et des difficultés de la France périphérique et rurale.

A l'occasion du dernier congrès des maires, il a pu prendre la mesure de la colère et des inquiétudes des élus locaux de cette France rurale, de cette France invisible, oubliée.

Dans son discours de clôture du congrès, il me semble qu'il en ait bien pris la mesure.

L'avenir nous le dira. Il faut y répondre rapidement.

Pour la réussite de ce mandat, il faudra que les élus locaux prennent la mesure de la transformation de notre paysage territorial, tout ne viendra pas du gouvernement, ils devront eux aussi faire des réformes dans nos communes. Ex. : fusion des communes, mise en place d'une économie locale alternative à l'économie globale.

Nous avons la chance dans nos territoires d'avoir de l'espace, du foncier peu cher, une qualité de vie intéressante. Il y a de la place pour des jeunes entreprises dynamiques (Start up). Il faut encourager de futurs agriculteurs, entrepreneurs à s'installer dans nos régions rurales avec de nouvelles façons de produire et de consommer. Restons optimistes, nous avons tout à faire avec les jeunes.

Je ne peux pas terminer ce propos sans avoir une pensée pour Sylvie BERWIT et Lydia TODESCHI, qui nous ont quittées prématurément victimes de la maladie.

Je souhaite à Régis MONTEIL une excellente retraite, pleine d'activités.

Nous avons au sein du Conseil Municipal eu le plaisir de fêter l'arrivée d'Henrick fils d'Éva CHOURY et Louis, fils de Julie COMBEFREYROUX et cela dénote bien de la jeunesse et du dynamisme de notre Conseil Municipal.

Notre secrétaire du SIVOS Christine GHROUM, s'est mariée au mois de juin.

Un grand merci à l'équipe qui a rédigé ce bulletin, qui brosse les différentes activités municipales et les projets mis en place et à venir.

Au plaisir de se retrouver, prenez soin de vous.

ÉTAT CIVIL

• NOS JOIES, NOS PEINES

RAPPEL :
Pour la reconnaissance d'un enfant avant sa naissance, seul les couples non mariés sont concernés ; possibilité de faire la démarche dans n'importe quelle mairie, néanmoins pensez à vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

NAISSANCE

Myla VILLESUZANNE

Wyatt BÉZIÈS

Kalina LABASSE LOMBARD

Psaume FOUSSARD

Antoine PERVIEUX

Angel MONTHEIL

Raphaël GOUBIE

Maël PERRIER BRU

MARIAGE

Nicole MORGAT - Joël BESSE

Cécile LACHMANN - Pascal GOUBIE

Isabelle BLESSES - Laurent DESSAGNES

Sophie LEVRAUD - Tony MAURIN

Marie RÉMY - Guillaume BOTTGEN

Mélissa DÉBANT - Adrien RAOUL

Christel BOITEAU - Christophe BRARD

Dominique LABEDADE - Pascal RIVES

Stéphanie LALOT - Cyril BELHOMME

Armony GUERY - Alexandre LIAL

Sophie VANDERSCHUEREN - Sylvain BAYET

DÉCÈS

Ginette RIVES née PRUNIS --- Guy THOMAS ---

Guy OSTANEL --- Sylvie BERWIT née BLOIS ---

Jeanine LABONNE née LACROIX --- Édith BONNET née PÉNICAUD

Jean BERNARD --- Jean-Luc FRATTIN

Jeanne EBOTTO née BONNEAU --- Philippe DASQUE

Béatrice XIMENEZ née CUEFF --- Michel LAVAUD

Jean GRANDNER --- Lydia TODESCHI

Yoni FOUSSARD --- Marie-Louise GIANDUZZO

--- Karine RENARD --- Jean-Pierre DENAGE

Recensement militaire

Le recensement se fait en mairie dès l'âge de 16 ans.

Pensez à vous munir du livret de famille, de la pièce d'identité de l'enfant et d'un justificatif de domicile de moins d'un an.

• LE PACS

NOUVEAU

Depuis le 1er novembre 2017, le Pacte Civil de Solidarité (PACS) peut s'établir au sein de la mairie de votre résidence commune, en présence de l'Officier de l'État Civil.

• CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Pour toute demande concernant une Carte Nationale d'Identité, il est nécessaire de compléter le formulaire en ligne sur www.service-public.fr *(service gratuit)* et prendre rendez-vous dans une mairie équipée d'un dispositif biométrique (Ste Foy La Grande, Gardonne, Duras…).

Attention les délais de délivrance sont d'environ deux mois.

Une fois le formulaire imprimé, joindre à celui-ci dans les cas suivants :

- **Première demande** *(gratuit)*
 - Mineur ou majeur joindre automatiquement un acte de naissance
 - 2 photos d'identité
 - Un justificatif de domicile (moins d'un an)
 - + une copie de la Carte Nationale d'Identité du parent ou responsable légal pour les mineurs ou de l'hébergeant pour les majeurs

- **Carte périmée** *(gratuit)*
 - Carte Nationale d'Identité périmée
 - 2 photos d'identité
 - Un justificatif de domicile (moins d'un an)
 - + une copie de la Carte Nationale d'Identité du parent ou responsable légal pour les mineurs ou de l'hébergeant pour les majeurs

- **Carte à renouveler : changement d'adresse, statut matrimonial** *(gratuit)*
 - Carte Nationale d'Identité actuelle
 - 2 photos d'identité
 - Un justificatif de domicile (moins d'un an)
 - + une copie de la Carte Nationale d'Identité du parent ou responsable légal pour les mineurs ou de l'hébergeant pour les majeurs
 - Un acte de naissance ou acte de mariage avec mention à jour en marge

- **Carte perdue/volée** *(25 € en timbre fiscal)*
 - Photocopie de la Carte Nationale d'Identité, ou passeport, carte vitale avec photo, permis de conduire ou permis de chasse, font foi.
 - 2 photos d'identité
 - Un justificatif de domicile (moins d'un an)
 - + une copie de la Carte Nationale d'Identité du parent ou responsable légal pour les mineurs ou de l'hébergeant pour les majeurs
 - Un timbre fiscal de 25 € (possibilité de payer ce timbre par carte bleue sur www.service-public.fr)
 - Attestation de perte/vol complétée en mairie

USTOM

Le ramassage des ordures ménagères a lieu les mardis matins tous les quinze jours.

Il est conseillé de déposer ses conteneurs la veille des ramassages.

Pour le verre, des bornes à apports volontaires sont à votre disposition place Marcel Duchant.

Les déchets verts

La déchetterie de Pineuilh (ZAE L'Arbalestrier) vous accueille du mardi au samedi de 09 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 00, sur présentation de la carte accès *(service gratuit)*.

Pour l'obtention de cette carte, il vous sera demandé de compléter un formulaire de demande directement sur place et d'y joindre votre pièce d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile.



Le calendrier de collecte sera disponible dernière quinzaine de décembre sur le site internet d'USTOM et adressé par voie postale dans chaque foyer.

URBANISME

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

Élargissement du territoire intercommunal à 20 communes avec l'intégration des communes d'Auriolles, Landerrouat, Listrac de Durèze, Massugas et Pellegrue.

TOUT SAVOIR SUR LES PROCÉDURES D'URBANISME

IMPORTANT :

Avant d'entreprendre tous travaux,
pensez à venir en mairie vous renseigner.

TRAVAUX CRÉANT UNE NOUVELLE CONSTRUCTION

De 0 à 5 m² *(abri de jardin)* et piscine de moins de 10 m² = *rien*
De 5 à 20 m² ou d'emprise au sol = *Déclaration Préalable*
A partir de 20 m² de plancher ou d'emprise au sol = *Permis de Construire*

TRAVAUX SUR CONSTRUCTION EXISTANTE

De 0 à 20 m² de plancher ou d'emprise au sol = *Déclaration Préalable*
De 20 à 40 m² en zone U = *Déclaration Préalable*
De 20 à 40 m² hors zone U = *Permis de Construire*
A partir de 40 m² = *Permis de Construire*

CHANGEMENT DE DESTINATION

Sans modification de façade = *Déclaration Préalable*
Avec modification de façade = *Permis de Construire*

ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX

• INCINÉRATION DÉCHETS VERTS



EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 14 JUIN 2017

« Le brûlage à l'air libre des déchets verts fait l'objet d'une interdiction générale.
Les déchets verts produits par les collectivités et les ménages (tonte de pelouses, taille de haies et d'arbustes, élagages, débroussaillement et autres pratiques similaires sont concernés par cette interdiction). »

• BRUITS DE VOISINAGE

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 22 AVRIL 2016

Comportement au domicile : *« Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être exécutés que :*

- **Les jours ouvrables de 08 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 19 h 30**
- **Les samedis de 09 h 00 à 12 h 00 et de 15 h à 19 h 00**
- **Les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00**



Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive. »

• ANIMAL ERRANT

Dans l'intérêt de la sécurité publique, la circulation de tous animaux errants est interdite et répréhensible.
Selon l'art. 3 : *« Tout animal errant non identifié trouvé sur la voie publique sera immédiatement saisi et mis en fourrière. »*

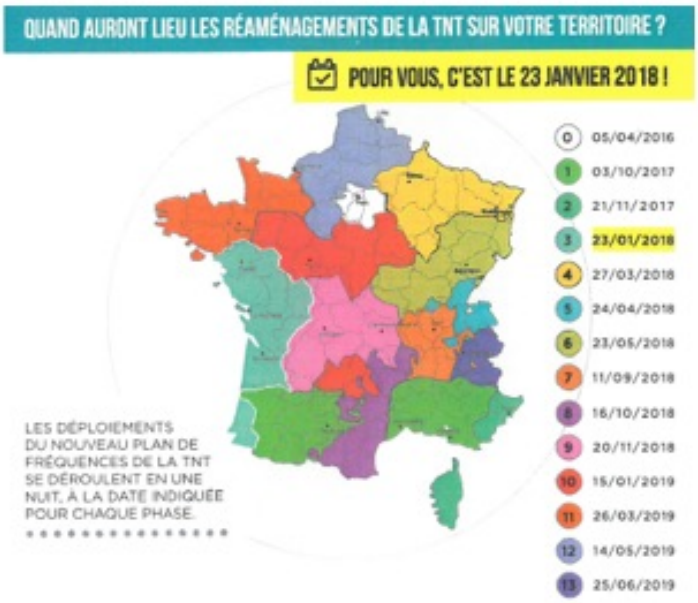


INFORMATIONS

Changement de Fréquences de la TNT

Attention ! A partir du 23 janvier 2018, les maisons qui reçoivent la télévision par antenne râteau devront procéder à une recherche des chaînes pour continuer à recevoir l'intégralité des programmes de la TNT.

Opération simple à faire, à partir de la télécommande de son téléviseur ou de son adaptateur TNT.



Maison CHAUGIER avant/après





Les travaux de sécurisation de la rue des Deux Villages par la mise en place d'un ralentisseur chicane débuteront en fin d'année.

Une cérémonie « nouveaux habitants » aura lieu au printemps 2018

DOJO WARRIORS

Nouvelle association communale
KYOKUSHINKAI Full Contact
(Karaté de percussion)

Plus d'information sur les jours et heures d'entrainements en mairie.

La remise des cartes électorales pour les jeunes de 18 ans se fera courant mars.

Vous êtes nouveau dans la commune ?

Pensez à venir vous présenter en mairie, afin de vous faire connaître, activer le service des ordures ménagères et vous inscrire sur les listes électorales.

La bibliothèque est ouverte tous les mercredis et samedis de 14 h 00 à 16 h 00.

Gratuit et ouvert à tous.
Nombreux choix de livres, anciens et nouveaux.

La bibliothèque accepte les dons.



4 boîtes à lire sont à disposition sur la commune
(Bourg de St Avit, Lartigue, Les Goulards et St Nazaire)

DIVERSES

INTERDICTION DE VAPOTER

Décret n°2017-633 du 25 avril 2017
Relatif aux conditions d'application de l'interdiction de vapoter dans certains lieux à usage collectif.

Lieux interdits :
Établissement accueillant des mineurs, moyens de transports collectifs et lieux de travail.

Obligation d'affichage



Sanction pour l'établissement :
Risque une contravention de 68 à 450 €.

Sanction pour le vapoteur :
Risque de contravention de 35 à 150 €

Lieux autorisés :
Bars, stades, restaurants... sont libres de proscrire ou non la e-cigarette.

Vous souhaitez réserver le Foyer Albert LALLIER

(à côté de l'Église)

Adresser un courrier ou un mail de demande de réservation en mairie.

Dans le cas où le foyer est libre, il vous sera demandé de fournir :

- Un chèque de location de 160 € pour les personnes habitant la commune et 300 € pour les habitants hors commune ;
- Deux chèques de caution : un de 150 € et un autre de 450 €
- Une attestation d'assurance de responsabilité civile.

DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES BASSINS VERSANTS DU PAYS FOYEN

1962, trois communes, Saint Avit du Moiron, Saint Philippe du Seignal, Pineuilh et quelques années plus tard Sainte Foy La Grande décident de s'associer pour créer un Syndicat Intercommunal qui se chargera de gérer le bon écoulement des eaux de ruissellement et pour assainir ses terres de vallée souvent inondées dans les périodes pluvieuses.

Ce syndicat du bas canton a réalisé de très gros travaux d'assainissement dans les années 70-80. Création de grands collecteurs, recalibrage des ruisseaux existants (Seignal, Moiron, Veneyrol, Anguillères, ruisseau des Gouttes, etc…), constructions d'ouvrages (ponts, digues etc…).

Trois présidents se sont succédés à la tête de ce syndicat, Monsieur DUCHANT, Monsieur FAVEREAU et Monsieur ROSEAU, tous les trois ayant œuvré à la bonne marche de ce syndicat et au bon écoulement des eaux.

A partir du 1er janvier 2018, la compétence sera transférée à la Communauté De Communes du Pays Foyen, ce qui entraine de fait la disparition de ce syndicat.

Espérons que la Communauté De Communes du Pays Foyen n'attendra pas que beaucoup d'eau « coule sous les ponts », expression populaire pour continuer l'œuvre de ses prédécesseurs et précurseurs.

DIVERSES

INFORMATIONS

L'ASSOCIATION POUR LE DON DU SANG EN PAYS FOYEN

Don du Sang · Don du Sang · Don du Sang

Vous invite à venir donner votre sang aux collectes organisées
à la salle des fêtes de Ste FOY La GRANDE

Venez nombreux, les malades ont besoin de vous.
Le don du sang est un acte de générosité.

Mercredi 21 Février
Mercredi 11 Juillet
Mercredi 03 Octobre

Mercredi 16 Mai
Mercredi 01 Août
Mercredi 12 Décembre

Pour sauver des vies donnez votre sang...

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DES COMMUNAUTÉES DE COMMUNES DE CASTILLON PUJOLS ET DU PAYS FOYEN

Bénéficiez d'aides pour vos travaux !

Pour quels travaux et dans quel but?

Réaliser des économies d'énergie (isolation, fenêtres, chauffage...)

Favoriser le maintien à domicile en adaptant les logements pour faire face aux difficultés liées aux situations de handicap

Assurer un meilleur confort de vie (remise en état d'un logement vétuste ou très dégradé)

Développer l'offre de logements locatifs privés pour les propriétaires bailleurs (réhabilitation du patrimoine avec le conventionnement)

Pour qui ?

- **Les propriétaires occupants** modestes sous conditions de ressources
- **Les propriétaires bailleurs** sans condition de ressources, en conventionnant leurs logements et peuvent ainsi bénéficier d'un abattement fiscal sur leurs revenus locatifs

SOLIHA Gironde assure un accompagnement gratuit et personnalisé pour permettre aux propriétaires de définir un projet en adéquation avec leurs besoins et leurs moyens financiers.

SOLIHA Gironde accompagne les propriétaires, des premiers renseignements sur les travaux éligibles jusqu'à leur complète réalisation et le solde des dossiers de financement en se déplaçant à domicile.

Pour plus de renseignements et **bénéficier des avantages de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat** :

SOLIHA vous accompagne gratuitement

- Définition du projet
- Conseils techniques
- Assistance administrative

VOUS NE DEVEZ PAS COMMENCER VOS TRAVAUX AVANT D'AVOIR L'ACCORD DES FINANCEURS PUBLICS.

SOLIHA SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

CONTACTEZ-NOUS
05.56.33.88.88

CASTILLON-PUJOLS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Pays Foyen Communauté de Communes

C. C. A. S.

INFORMATIONS

Le secrétariat du C.C.A.S. est ouvert uniquement les lundis et mercredis pour l'accueil physique :

- de 09 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30
- les jeudis par téléphone

Le repas des aînés (+ 72 ans) aura lieu le samedi 16 décembre 2017 au restaurant scolaire.

Le service « Personnes Isolées » est assuré par « Bernadette », une fois par semaine.

Agent technique missionné par le C.C.A.S.

Cette prestation permet de subvenir aux différentes demandes des personnes âgées notamment, les rassurer, les écouter, faire le lien avec le C.C.A.S. pour diverses démarches administratives, le dépannage occasionnel pharmaceutique.

Contacter la mairie
05 57 46 04 27



Votre commune
votre Santé et votre Pouvoir d'achat avec

Ma Commune Ma Santé

Vous recherchez une mutuelle ou une complémentaire santé économique ?

Profitez des services du CCAS de SAINT AVIT SAINT NAZAIRE en venant rencontrer gratuitement une conseillère de l'Association ACTIOM qui vous aidera à choisir la mutuelle la plus adaptée à vos besoins

- Retour à une couverture de santé pour vous et vos proches
- Tarifs collectifs négociés avec plusieurs mutuelles générant une réelle économie sur vos cotisations actuelles
- Accessible à tous
- Accompagnement possible pour la mise en place ou le renouvellement de votre mutuelle ACS



Prise de RDV auprès de Mme LAURIAC DUPIN au 06 35 78 58 58 qui assure une permanence à la Mairie de SAINT AVIT SAINT NAZAIRE

INVESTISSEMENTS A VENIR

ÉGLISE

- Prévision réfection du clocher	112 000,00 € HT	134 400,00 € TTC
- Réfection campanaires	15 321,00 € HT	18 385,20 € TTC
- Remplacement moteur de la volée des cloches	2 488,00 € HT	2 985,60 € TTC
- Honoraires architecte	7 840,00 € HT	9 408,00 € TTC
TOTAL	**135 161,00 € HT**	**162 193,20 TTC**

TRAVAUX VOIRIE RUE DES DEUX VILLAGES

- Prévision aménagement plateau	113 592,80 € HT	136 311,36 € TTC
- Aménagement chicane	8 764,50 € HT	10 517,40 € TTC
TOTAL	**147 645,00 € HT**	**177 174,00 € TTC**

SKATE PARK et CITY STADE

- Prévision Skate-Park	14 500,00 € HT	17 400,00 € TTC
- Prévision City-Stade	26 336,00 € HT	31 603,20 € TTC
- Prévision plate forme	30 536,03 € HT	36 643,23 € TTC
- Pose matériel	11 350,00 € HT	13 620,00 € TTC
TOTAL	**82 722,30 € HT**	**99 266,44 € TTC**

INVESTISSEMENTS RÉALISÉS

TRAVAUX VOIRIE AUTRES

- Rue des Écoles enrobé + bordures	21 787,00 € HT	26 144,40 € TTC
- Route du Temple en partie De la voie ferrée à la route des Muriers	12 287,70 € HT	14 745,24 € TTC
TOTAL	**34 074,70 € HT**	**40 889.64 € TTC**

BILAN RENTRÉE DES CLASSES

Le nombre d'élèves pour cette rentrée des classes 2017-2018 est en légère hausse (174 enfants contre 167 l'année précédente).

L'arrivée de 3 nouveaux enseignants :

- Mme BRAQUET Alice
- M. MARTIN Benjamin
- Mme RIPOND Mathilde

RÉPARTITION DES ENSEIGNANTS PAR CLASSE	
PS / GS	Mme BRAQUET Alice
MS / GS	Mme DONNAY Marion
CP	Mme DAUGY Sarah
GS / CE1	Mme GUERRERE Estèle (Directrice) + Mme RIPOND Mathilde (remplace la directrice ses jours de décharges)
CE1 / CE2	Mme DUGAT Audrey
CE2 / CM1	M. MARTIN Benjamin
CM1 / CM2	Mme CHASTRES Alizée
+ 1 enseignant sans classe	Mme DUMERC Fabienne (chargée des élèves en difficulté)



Achat d'une nouvelle structure de jeux à l'école maternelle pouvant accueillir 18 enfants maximum, âgés de 2 à 6 ans.

Coût de la structure avec fourniture et pose d'un sol amortissant :
18 420 € HT soit 22 104 € TTC

LA VIE ASSOCIATIVE

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE

Cette année encore la commune a été animée par diverses animations culturelles, et sportives, en passant par des repas dansant vide grenier et quines.

Quine (Basket) 04 février

Fête du cochon
(Comité d'Animation)
11 février

Quine
(S'Potes de Sport)
18 février

Carnaval Pellegrue - Char St Avit
26 mars



Repas (Basket) 1er avril

Rapestane
(Coin récréatif)
27 mai

Soirée Contes
(Municipalité)
09 juin



Journée Animation
(Basket)
10 juin

Feu de la St Jean
(Comité des fêtes)
10 juin

Kermesse (S.A.E.)
24 juin

Journée inter-associations
Municipalité 09 juillet

Soirée tarot - belote
(J.S.A.S.N.)
Un vendredi de chaque mois

Repas Républicain
(Municipalité)
13 juillet

Fête Locale
(Comité des fêtes)
29 et 30 juillet



Spectacle Dessiné
Le Voyage d'Alice
(Municipalité)
23 septembre

Fête de la moto
(Les Motorigoles)
30 sept et 1er octobre

Vide ta Chambre
(S.A.E.)
12 novembre

QUINE
de la S.A.E.
Samedi 02 décembre 2017
Salle Marcel Duchant

QUINE

Organisé par le club de foot
Pays Montaigne de Gurson

Samedi 09 décembre 2017
Salle Marcel Duchant

DATES A RETENIR

QUINE

du Comité d'Animation

Samedi 16 décembre 2017
Salle Marcel Duchant

NOËL DE L'ÉCOLE

Vendredi 22 décembre 2017
Salle Marcel Duchant

QUINE

du club de pétanque
« Les boules au but »

Samedi 20 janvier 2018
Salle Marcel Duchant

Vœux du Maire
Vendredi 12 janvier 2018
à 19 h 00
Salle Marcel Duchant

QUINE

Du basket Club

Samedi 03 février 2018

REPAS FÊTE DU COCHON

Organisé par le
Comité des Fêtes

Samedi 10 février 2018
Salle Marcel Duchant

RAPESTANE
Coinrécréatifs pour tous
26 mai 2018

QUINE

Des S'Potes de Sport

Samedi 03 mars 2018
Salle Marcel Duchant

CARNAVAL EN PAYS FOYEN
Dimanche 25 mars 2018
A EYNESSE

REPAS DU BASKET CLUB

Samedi 26 mai 2018

Salle Marcel Duchant

Feu de la Saint Jean
Organisé par le
Comité des Fêtes
09 juin 2018
Salle Marcel Duchant - Stade

KERMESSE DES ÉCOLES
Organisée par la S.A.E.

Samedi 30 juin 2018
Place, stade et salle Marcel Duchant

JOURNÉE INTER ASSOCIATIONS

Organisée par la
Municipalité

Dimanche 08 juillet 2018

Place Marcel Duchant
Stade

FÊTE LOCALE
Organisée par le Comité des Fêtes
28 et 29 juillet 2018

Diverses Animations :

- Concours de pêche
- Randonnée pédestre
- Vide grenier
- Feux d'artifices

Place, stade et salle Marcel Duchant

FÊTE DE LA MOTO

Organisée par les Motorigoles
au profit de l'association Aladin
« Un rêve pour un enfant malade »

06 et 07 octobre 2018

Place, stade et salle Marcel Duchant

REPAS RÉPUBLICAIN
Organisé par la Municipalité
Vendredi 13 juillet 2018
Place Marcel Duchant

JOYEUX NOËL

